

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 1^{er} octobre 2018

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU AU 1^{er} OCTOBRE 2018 DANS LE DÉPARTEMENT

La situation de sécheresse que nous connaissons actuellement poursuit sa dégradation et les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir d'amélioration en termes de pluviométrie dans les jours à venir. Les débits des cours d'eau continuent de baisser et il importe pour limiter cette dégradation de prendre de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau.

La carte ci-dessous représente la situation des bassins versants de la petite Saultre, de l'Yèvre à l'amont de Bourges, de l'Arnon amont, de la Vauvise, de l'Auron, de l'Airain et des Rampennes, de l'Yèvre à l'aval de Bourges, du Cher, du Fouzon, de l'Aubois et de l'Indre, au regard des mesures de restrictions d'usage de l'eau, instaurées par l'arrêté préfectoral du 01/10/18.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise) et sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, restrictions horaires de lavage des véhicules, interdiction de remplir les plans d'eau.

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18

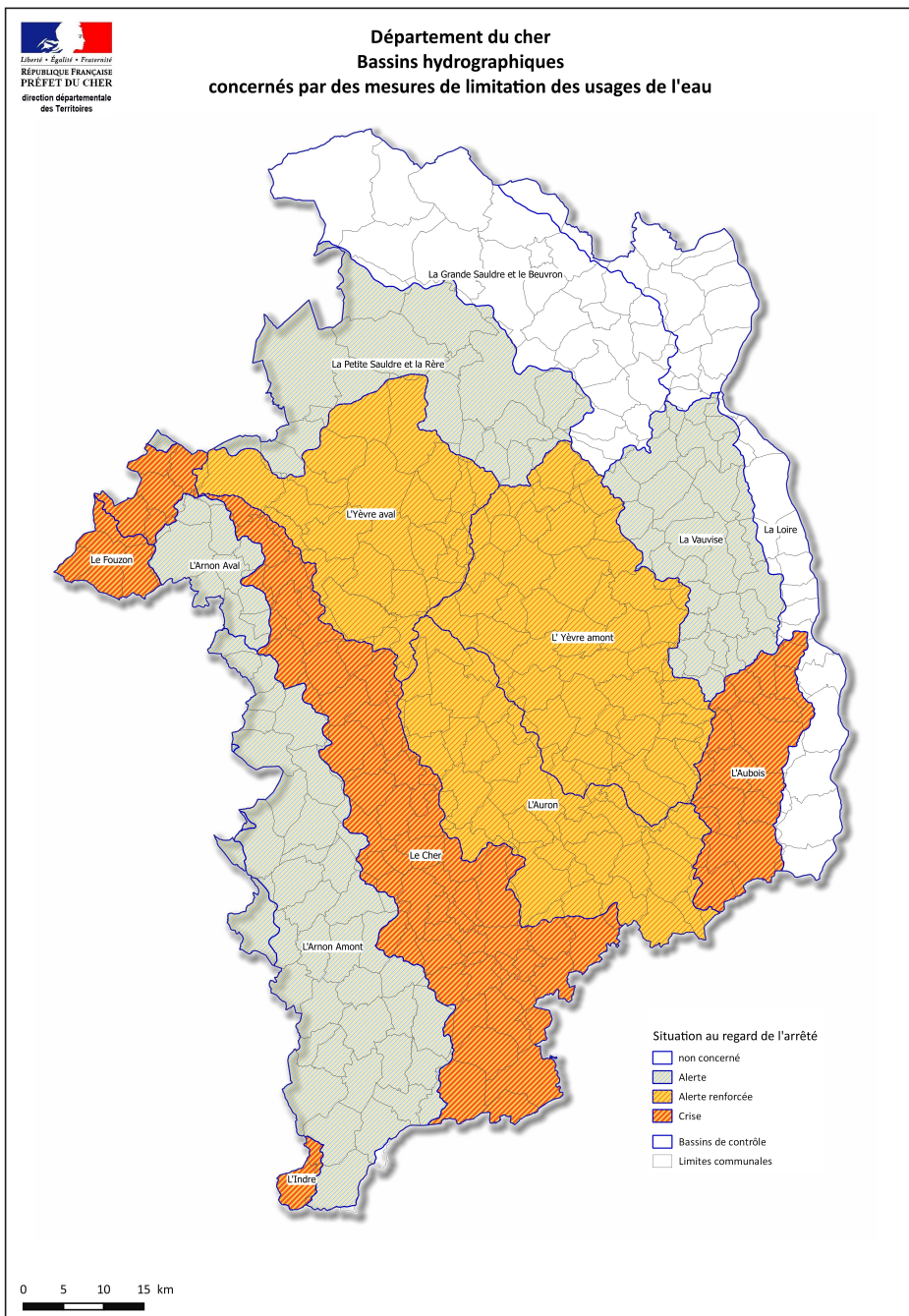


Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER



La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher